

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 24 Octobre 2019  
Délibération n°20192410\_04Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 52

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

**Votants : 57**

- dont « pour » : 34

- dont « contre » : 2

- dont abstention : 21

**Objet : EOLIEN - Avis sur le projet éolien de COUTURE D'ARGENSON (79)**

Le jeudi 24 octobre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de XAMBES.

Présents: CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - BONNET Franck BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

GIRAUD-BERNARD Éric représenté par son suppléant MORANGE Alain

BEAU Nathalie : pouvoir à BOIREAUD Philippe

COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent

POTEL Maryse : pouvoir à VINCENT Gérard

-----  
FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - PELLETIER Dominique - EDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BOURIN Michel - DE LUSTRAC Jean-Marc.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - SOULET Marily - PREVAUTEL Caroline - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : EOLIEN - Avis sur le projet éolien de COUTURE D'ARGENSON (79)**

*Vu le courrier en date du 28/08/2019 de la Préfecture des Deux-Sèvres informant la collectivité de l'ouverture d'une enquête publique (17/09/2019 au 17/10/2019) dans le cadre du projet éolien de la SEPE GATINEAU prévoyant l'implantation d'un parc éolien,*

*Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,*

*Vu le dossier soumis à enquête publique,*

*Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable réunie le 08/10/2019,*

*Vu l'avis du bureau communautaire du 14/10/2019,*

Monsieur le Vice-Président en charge du développement durable informe les délégués communautaires que la Préfecture des Deux-Sèvres a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien de Couture d'Argenson porté par la SEPE GATINEAU.

Ce parc éolien prévoit l'installation :

- de 4 éoliennes (d'une hauteur en bout de pale de 150 mètres et d'une puissance de 2,2 MW chacune, soit une puissance totale du parc de 8,8 MW),
- d'un poste de livraison.

La production totale prévisible pour le parc est de 21,56 GWh/an.

La commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable réunie le 08/10/2019 a proposé de s'abstenir concernant ce parc éolien situé hors du territoire communautaire.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, décide :**

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de parc éolien de COUTURE D'ARGENSON.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS**

